



Mairie
580 route des Boissonnets
01290 BEY
04.74.04.00.27 - email: mairie.bey@free.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux et le 11 juillet 2022, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel GENTIL Maire de BEY

Membres présents : Mrs Michel GENTIL, Michel GADIOLET, Philippe MARECHA, Karyl THEVENIN, Mmes Angélique SAUTIER, Agnès LAURENT, Patricia GASTEBOIS

Membres Absents, Excusés : Madame Emilie SANTE (pouvoir à Madame Angélique SAUTIER)
Monsieur Henri PORNON (pouvoir à Monsieur Michel GADIOLET)
Monsieur Alexandre DESPRAS (pouvoir à Monsieur Karyl THEVENIN)

Le Conseil Municipal réuni :

- Approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte rendu de la séance du 13/06/2022.

- Décide d'annuler la décision modificative n°2 et de remplacer les crédits complémentaires afin d'effectuer les opérations suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES		
CPTE	OPERATIONS	LIBELLES	MONTANT	CPTE	LIBELLES	MONTANT
2121	37	Aménagement espaces verts	+ 1000.00€			
2031	96	Etude restauration clocher de l'église	- 1000.00€			
2121	37	Aménagement espaces verts	+ 1000.00€			
2031	97	Etude biodiversité	- 1000.00€			
2151	21	Travaux de voirie	+ 8000.00€			
2031	97	Etude biodiversité	- 8 000.00€			
2151	21	Travaux de voirie	+ 25 000.00€			
2116	95	Cimetière	- 25 000.00€			
TOTAL			0	TOTAL		

- Est informé de l'avancée des travaux de voirie en cours.

- Est informé par monsieur le maire que le budget prévu dans le compte du FCTVA sera fortement diminué, suite à un décret préfectoral paru le 30 décembre 2020, modifiant la liste des comptes éligibles au FCTVA et dont la commune n'avait pas eu connaissance.

Les opérations d'investissement réalisées suivantes sont concernées par ce changement et ne sont pas éligibles :

- Refonte du cimetière (travaux pour un montant de 7 320.72€ de TVA)
- Aménagement de l'espace sportif en face de la mairie (travaux pour un montant de 4 693.86 € de TVA)

Soit une chute très importante de recettes prévues qui fragilise le budget 2022.

- Est informé que les panneaux d'information sur l'extinction de l'éclairage ont été commandés sans notification d'horaires en cas de changements ultérieurs.

- Est informé de la visite du jury Régional des Villes et Villages Fleuris le mardi 30 août. Un fascicule est en cours d'élaboration.

- Est informé de la demande du propriétaire du château de Bey qui accueillera fin juillet un groupe de jeunes scouts de France, d'obtenir une dérogation afin d'organiser des feux de camp.
Un arrêté municipal dérogatoire a été rédigé.

- Est informé de l'extinction de l'éclairage du bâtiment du four communal, qui lors des locations de la salle des fêtes, permet à des groupes de rester tard à l'extérieur ce qui engendre des problèmes de nuisances (sonores et environnementales).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h00.

**Pour le Maire
L'adjoint**

Le Maire
Michel GENTIL

